

# FONDS DE LA PRÉFECTURE RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1913 - 1946

1Y 1 - 5

Établi par Vincent FAY, assistant principal de conservation du patrimoine  
Sous la direction de Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives  
départementales

Charleville-Mézières

2026

**Présentation générale du fonds**

**Identification :**

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Référence               | 1Y 1 - 5   |
| Intitulé                | Fonds de la préfecture relatif aux établissements pénitentiaires |
| Dates extrêmes globales | 1913-1946  |
| Niveau de description   | Sous-fonds   |
| Importance matérielle   | 5 articles, 4 boîtes, 0,38 mètre linéaire.                       |

**Contexte :**

|   |   |
|---|---|
| Nom du producteur                           | Ardennes. Préfecture\Cabinet  |
| Histoire administrative du producteur       | Sans objet  |
| Historique de la conservation des documents | Sans objet  |
| Modalités et date d'entrée                  | Les archives ont été versées par la préfecture des Ardennes probablement dans les années 1960, les registres d'entrée ne donnant pas d'indication à ce sujet. |

**Contenu et structure :**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Présentation du contenu      | Versement de la préfecture concernant les établissements pénitentiaires, il contient notamment des documents relatifs au camps d'internement de Pauvres durant la Seconde Guerre mondiale. |
| Tris, éliminations réalisées | Sans objet   |
| Accroissements               | Sans objet   |
| Mode de classement           | Le classement a été réalisé par typologie documentaire.  |

**Conditions d'accès et d'utilisation :**

|                    |  |
|--------------------|--|
| Conditions d'accès | Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8). |
|--------------------|--|

## FONDS DE LA PRÉFECTURE RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

|  |  |
|--|--|
| Conditions de reproduction et de réutilisation         | Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental. |
| Langue et écriture des documents                       | Français.  |
| Caractéristiques matérielles et contraintes techniques | Sans objet   |
| Instruments de recherche                               | Sans objet   |

### **Sources complémentaires :**

|  |   |
|--|---|
| Existence et lieu de conservation des originaux                      | Sans objet  |
| Existence et lieu de conservation de copies                          | Sans objet  |
| Sources complémentaires dans le service des archives et hors service | Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture. |
| Bibliographie  | Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.   |

### **Contrôle de la description :**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Notes de l'archiviste | Vincent FAY  |
| Règles ou conventions | Norme générale-internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999. |
| Date de la notice     | 9 mai 2019.  |

## FONDS DE LA PRÉFECTURE RELATIF AUX ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

- 1Y 1  
Instructions du Garde des Sceaux aux Préfets (1919-1935) ; chambres de sureté : circulaires, correspondance (1943).  
1919-1943
- 1Y 2  
Situation des prisons. - Évasions, libérations, détachements d'internés, commissions de surveillance : rapports, listes nominatives de détenus, correspondance.  
1924-1946
- 1Y 3  
Cantines des maisons d'arrêt et prisons : tableaux de proposition de tarifs. Prison provisoire de Mézières, prison de Sedan : correspondance. Maison d'arrêt de Rethel : correspondance relative à l'hospitalisation de détenus. Prison de Charleville. - Conseil de surveillance : listes des membres, procès-verbaux, correspondance.  
1913-1944
- 1Y 4  
Personnel des maisons d'arrêt. - Candidatures : notices individuelles, rapports, listes nominatives ; dossiers individuels du personnel par établissements ; médailles pénitentiaires : correspondance, avis.  
1919-1943
- 1Y 5  
Camps d'internement de Pauvres : instructions, circulaires, arrêtés de nomination du personnel, notices de renseignements, états de traitement, frais de fonctionnement.  
1944-1946